

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 OCTOBRE 2007**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Patricia VINCENT, et Messieurs Claude CAHON, Jean-Luc HUYON, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK. *Pouvoir de Mme Marie-Françoise FELLER à Mr Eric OBRY*

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s: Mme DERAMBURE, Mr CARON, Mr BALUT, Mr BUTTIN.

Madame Herbert a été élue Secrétaire de séance

-----

**Projet de travaux à la mare de Buyon et à l'église, étude de devis**

Le Maire rappelle que la communauté de communes a pris en compte nos demandes de subventions concernant les projets de réhabilitation de la mare et de rejointoiement de la façade de l'église.

Le devis établi par l'entreprise Bernard s'élève à 35880 € pour le ranpochement et le rejointoiement des murs de la mare. Le vidage et l'évacuation de l'eau et des boues de la mare devront être effectués avant le démarrage de ces travaux qui ne peuvent avoir lieu qu'en été. La subvention qui pourrait être accordée à la commune est de 3001 €. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de poursuivre ce projet, en adoptant le devis proposé et sollicite les subventions correspondantes. Les riverains de la mare seront informés sur la législation en vigueur afin que la mare reste propre à l'issue des travaux.

Le devis établi par l'entreprise Bernard s'élève à 18358 ,60 € pour le ranpochement et le rejointoiement d'une partie des murs de l'église. La subvention s'élèverait à 7200 €. Ce projet est également adopté.

Il sera pris contact avec l'Architecte des Bâtiments de France pour la restauration des abassons du clocher.

**Atelier Municipal**

Le Maire rappelle que notre demande d'aide financière DGE Dotation Globale d'Equipement pour l'atelier municipal a été rejetée l'an dernier et propose de refaire une demande en 2008. Le Conseil Municipal décide de renouveler sa demande de subvention pour le projet d'atelier municipal.

**Salle multisports intercommunale:** la commission de sécurité contre les risques de panique et d'incendie dans les établissements recevant du public a donné un avis favorable au permis de construire déposé par la Communauté de Communes du Canton de Conty, par contre la commission d'accessibilité a émis un avis défavorable concernant l'accessibilité du club house (1<sup>er</sup> étage).

**Travaux de renforcement et d'effacement du réseau électrique Route de Conty**

Le Maire informe le Conseil que les travaux ont débuté ce 25 octobre et devrait être terminés aux alentours du 24 décembre. Les riverains vont recevoir une note d'information sur la mise en place d'un feu tricolore afin de sécuriser le chantier et les habitants. Le Maire a rappelé notre demande pour la pose de trois candélabres supplémentaires (« la ruelle » chemin derrière l'école, chemin du Marais de Buyon et avenue des mésanges).

**Indemnités à la Trésorière**

Madame le Maire rappelle que Madame Maguéro, Trésorière de Conty a été promue sur Albert. Sa remplaçante par intérim, Mme Catherine Guilbert, sollicite l'indemnité de conseil habituelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde l'indemnité de Conseil à Mme Guilbert.

**Plan Local d'Urbanisme**

La réunion de présentation du PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux personnes publiques associées (DDAF, DDE etc) est programmée le 9 novembre.

Lors de la dernière réunion de travail le 5 octobre, Mr Patte (Conseil Général) a confirmé la possibilité de faire l'entrée et sortie de lotissement sur le giratoire existant Route de Conty, par contre il convient de retravailler l'intérieur du lotissement par rapport à la proposition de l'architecte urbaniste.

### **Assemblée Générale de la Communauté de Communes**

- Le Syndicat Mixte PSSO Pays de Somme Sud Ouest avait lancé une étude ZDE Zone de Développement Eolien avant sa dissolution. Les résultats de cette étude seront présentés en réunion publique le 30 octobre à Conty. Il n'y a pas de projet d'implantation d'éolienne sur Plachy-Buyon.
- La Communauté de Communes va agrandir ses locaux de 70 m2 afin de faciliter les conditions de travail et de réunion.
- La ZAC le Bosquel Essertaux n'est pas encore bien définie

### **Assainissement – boues de la station d'épuration**

Projet d'assainissement collectif : nous attendons la visite de l'hydrogéologue

Concernant les boues issues de la station d'épuration, une rencontre a eu lieu avec la MISE et VEOLIA ; cette dernière est chargée d'étudier les solutions possibles. Pour le moment les boues vont être stockées dans des bâches car nous n'avons pas assez de recul sur le terrain pour stocker les 300 m3 de boue. Il y aura donc un stockage liquide et un stockage solide dont les boues seront traitées par une station mobile qui viendra une fois par mois. Il conviendra de prévenir les riverains avant le dépotage des boues (odeur). Le stockage des boues sera pris en charge par la commune mais la station mobile et les analyses obligatoires seront répercutées sur le prix de l'eau. Nous sommes en attente du devis de VEOLIA que nous présenterons à la MISE en sollicitant leur accord pour cette solution en attendant l'assainissement collectif.

### **Remerciements**

- lettre de l'association pour le don du sang bénévole de Plachy-Buyon et environs qui remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention annuelle
- lettre de l'amicale des aînés de Plachy-Buyon qui remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention annuelle
- carte de Monsieur et Madame Huyon Julien et Sophie en remerciement pour l'aquarelle offerte à l'occasion de leur mariage

### **Manifestations**

- **Le Téléthon** aura lieu cette année à Nampty le 7 décembre.
- **Colis de Noël aux Aînés** : Madame Vincent souhaite connaître le nombre de colis à prévoir cette année
- **Champions pour le Pays de Somme** : Madame Herbet informe le Conseil Municipal que la soirée c'est bien passée, les finalistes sont Mme Monique Schimel, Mme Marie-Agnès Sénéchal et un Plachy-Buyonnais : Mr André Namont auquel nous adressons nos félicitations. La finale aura lieu le 2 décembre à Conty. Madame Herbet souhaite qu'une autre commune du canton prenne le relais pour organiser cette soirée en 2008.

### **Conseil d'école**

Il n'y a pas eu de liste pour les élections des parents d'élèves, ils ont donc été tirés au sort à partir d'une liste établie par la Directrice de l'école. Les parents d'élèves sont : Mme Christine Chrétien, Mme Mireille Bathelot, Mme Carine Abdelmoula, Mr Rémy Soudain de Prouzel, et Mme Laurence Richard de Plachy-Buyon.

Une seconde ATSEM interviendra tous les matins de 9 h 30 à 11 h 30 après les vacances de la Toussaint.

-----  
La séance est levée à 21 h 30.